

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



La tache aveugle de M. de Pury

Au cours de sa vie aventureuse, David de Pury (1709-1786), voyageur, négociant, banquier, notable, a amassé une immense fortune dont il a légué une bonne part à la ville de Neuchâtel. Grâce à cet héritage, les Neuchâtelois ont pu réaliser un hôpital, un hôtel de Ville, des bâtiments scolaires et d'autres travaux publics. La ville lui a élevé une statue sur une place qui porte son nom et joue un rôle de choix dans le jeu du Monopoly.

Et voici qu'un «collectif» a lancé une pétition intitulée «On ne veut plus de statues d'esclavagistes! Pour que la statue de David de Pury soit retirée». Il vaut la peine de lire la conclusion: «Passer devant la statue de David de Pury aujourd'hui revient à cautionner la liberté retirée à plus de 55'000 personnes et aux autres millions qui ont été exploités, torturés et assassinés par l'esclavage.» Ainsi, les Neuchâtelois cautionnent – ce qui signifie qu'ils approuvent moralement – toutes les horreurs de l'esclavage par le seul fait qu'ils passent devant la statue de M. de Pury!

Les statues ne sont pas sacrées. A l'époque, la chute des gigantesques effigies de Staline et de Lénine nous avait même été particulièrement douce. Il est vrai que c'était un symbole en temps réel de la fin de l'empire soviétique, et

pas la resucée artificielle d'une histoire vieille de plus de deux cents ans.

Revenons à l'esclavage. La morale naturelle interdit de considérer certaines catégories d'êtres humains comme de simples objets dont on pourrait user et abuser. Tout le monde ne désire donc pas forcément que sa commune manifeste publiquement son admiration pour un concitoyen qui se serait personnellement et directement livré au trafic et à l'exploitation d'esclaves. Est-ce vraiment le cas de M. de Pury? La question n'est pas futile, tant la presse est imprécise et tant il est évident que le «collectif» voulait à tout prix se trouver un raciste à déboulonner, quitte à forcer outrancièrement l'acte d'accusation et à tenir pour rien ce qui permettrait de le nuancer¹.

Dans d'autres pays, les démolisseurs barbouillent des statues, les renversent, les jettent à l'eau. Les Suisses sont plus calmes, mais le préjugé fondamental est le même. C'est la perspective optimiste qui veut que l'humanité progresse irrésistiblement vers la perfection et qu'on facilite ce progrès en jetant à terre les témoins scandaleux d'un passé dépassé.

Là est le nœud de la question: l'humanité est-elle sur une pente ascendante? Sommes-nous globalement meilleurs que nos ancêtres? Oui, nous

répondra-t-on: les droits de l'homme ont pris place dans toutes les constitutions, même celles des régimes dictatoriaux; les minorités opprimées de toutes sortes sont défendues par toutes sortes d'organismes non gouvernementaux; l'esclavage est partout interdit. Bon, mais ce n'est que l'aspect le plus clinquant de la réalité.

Car si le statut d'esclave n'existe plus, les esclaves existent par millions. Pour ne prendre que des exemples qui nous touchent, ce sont les innombrables esclaves asiatiques qui, privés de leur passeport, sans contact avec l'extérieur et payés à peine plus que rien, construisent au Qatar les stades somptueux de la coupe du monde de football de 2022... que nous suivrons en zappant toute arrière-pensée; ce sont les enfants qui, au lieu d'aller à l'école, et dans des conditions qui, chez nous, enverraient leur employeur en prison, fabriquent des vêtements et des chaussures qui se vendent ici; ce sont encore ces travailleurs chinois importés en Suisse il y a quelques années, dont tout le monde savait qu'ils étaient payés huit francs de l'heure, au mépris évident des usages et des lois. C'est enfin, à un niveau sans doute plus lucratif mais pas moins inquiétant, cet étudiant qui vous dit en souriant: «Grâce à mon année à la Silicon Valley, je pourrai mieux *me vendre*.»

Il serait absurde d'invoquer le mal d'aujourd'hui pour justifier celui d'hier. Mais cette persistance de l'esclavage montre au moins que, contrairement à ce que croient les déboulonneurs, il n'y a pas de progrès moral général de l'humanité. Le bien, dans l'homme et dans la société, reste toujours entaché de mal. La civilisation contient ce mal, certes, et fournit au bien mille occasions de se déployer. Mais la civilisation est un équilibre vivant, toujours à reprendre, non le point oméga d'une marche vers la perfection.

L'inhumanité de l'esclavage était une tache aveugle dans la vision de M. de Pury. Aujourd'hui, cette tache semble incroyable, mais la plupart de ses contemporains avaient la même. Chaque époque a les siennes, la nôtre aussi, faites d'ignorance à moitié consciente et d'impuissance plus ou moins volontaire. Cela pondère sérieusement nos critiques morales – et pas seulement en matière de racisme – à l'égard des générations précédentes et nous dissuade de démolir les monuments qu'elles ont élevés.

Olivier Delacrétaz

¹ Dans Wikipédia, l'article qui lui est consacré est intitulé, en toute simplicité, «David de Pury (esclavagiste)».

Trois anecdotes

Tous les étrangers de Suisse ne passent pas leur temps à déboulonner des statues.

Alors que j'enseignais dans un collège vaudois, un père d'origine sénégalaise me téléphone. Son fils juge que ses résultats insuffisants en français s'expliquent: son professeur de français (moi) est raciste, c'est connu, il écrit dans un journal d'extrême-droite, *La Nation*... «Rassurez-vous, Monsieur Perrin», me dit le père, «je sais que mon fils est un peu flemmard ces temps. J'ai lu avec lui quelques articles de *La Nation* sur internet, je n'y discerne aucun racisme. La manière dont

vous considérez votre Pays de Vaud me paraît appropriée, j'ai les mêmes idées au sujet de mon pays, le Sénégal». Je suis soulagé, les graves ennuis auxquels je m'attendais s'évanouissent...

Un ami cubain, noir, s'étonne qu'on puisse considérer les Suisses comme racistes. Bon, il mesure 1m90, pèse 100 kilos de muscles: il est certain qu'aucun raciste local ne lui a cherché noise. «On pense que Cuba et son régime communiste sont parfaitement égaux, dit-il, mais il n'y a jamais eu aucun Noir dans les sphères dirigeantes du parti communiste cubain. Et les grands leaders ont confisqué le magasin de cigares de mon père sans se gêner.»

Une autre de mes connaissances, un petit entrepreneur kosovar, me dit: «Vous les Suisses, vous ne savez pas ce qu'est le racisme. Nous, dans nos villages, on poursuivait les enfants roms pour les repeindre en blanc!»

Ces trois anecdotes n'ont aucune prétention sociologique, mais la Suisse n'est pas l'enfer raciste que certains de nos amis journalistes imaginent.

J. P.

Le nouveau banc de la Cathédrale

Lors d'une récente conférence de presse, les autorités ont révélé le nouveau banc qui sera installé à la Cathédrale pour Pâques 2022. Depuis plus d'un siècle, les postérieurs les plus célèbres du Canton se sont posés sur des chaises en paille qui ont bravé les décennies malgré leur relatif inconfort. Il y a une dizaine d'années, un concours a été lancé par l'Etat auprès des étudiants de l'ECAL pour concevoir des chaises par paires, empilables. A l'époque, le *designer* neuchâtelois Thierry Didot avait gagné le concours. Des circonstances politiques et le prix de ce mobilier avaient fait renoncer à cette idée. Or c'est le même Thierry Didot qui a présenté le meilleur projet pour le nouveau banc: il est réversible, donc le dossier peut se tourner facilement vers le chœur ou vers l'orgue, et il sera fabriqué en bois de chêne issu des forêts de l'Etat de Vaud. De plus, les pièces sont clip-sées, sans colle ni vis, d'après une invention récente de l'EPFL. Selon les termes de Pascal van Griethuysen, délégué aux affaires religieuses du Canton, «le banc est contemporain,

sobre sans être austère»; il est à la fois solide et élégant.

Mais le prototype exposé dans le transept sud de la Cathédrale, sous la Rose, comporte quatre places: c'est celui qui sera placé dans les parties plus étroites de la nef, à la hauteur de la chaire. Les bancs définitifs, de six places, auront un accoudoir en leur milieu. Du point de vue esthétique, on ne peut donc pas exactement juger sur pièce. Le site de l'Etat présente quatre photographies qui permettent une vue plus précise du résultat.

Par une visite sur place, chacun peut tester le confort et l'aspect du futur banc. Il est assez large pour les jambes, mais le dossier pourrait être un peu plus incliné. On pense aux utilisateurs d'aujourd'hui, mais aussi à ceux des décennies qui viennent: les dossiers raides se font rares dans le mobilier contemporain. Ceci dit, les futurs bancs de la Cathédrale conviendront autant à l'usage qu'à l'édifice où ils trouveront leur place.

Yves Gerhard

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Jean Raspail, Consul général du rêve

Homme de traditions et de convictions fortes, explorateur plein d'empathie pour les peuples oubliés ou en voie de disparition, Consul général d'une monarchie aussi authentique qu'éphémère, l'écrivain Jean Raspail nous a quittés peu avant son 95^e anniversaire, le jour même – simple coïncidence, bien sûr – où l'on commençait un peu partout à déboulonner les statues.

Il y avait une foule immense, le 17 juin à Paris, en l'église Saint-Roch, pour accompagner le capitaine de frégate dans son dernier voyage, celui qui l'a conduit du Royaume patagon de l'utopie à notre «au-delà des mers», l'autre Royaume. A un journaliste qui lui demandait quelles étaient les principales qualités du défunt, l'amiral Edouard Guillaud, ancien chef d'Etat-Major des armées, a mentionné «une énergie inépuisable, un humour que l'on qualifierait volontiers de britannique et une capacité d'autodérision très rassurante». Pour le romancier et grand voyageur Sylvain Tesson, «Raspail, c'est la consolation du déclin historique par l'immensité de la géographie; l'espace vide était pour lui le conservatoire des temps désagrégés et des vertus oubliées». Il était fasciné par les frontières et surtout par ce qui se cache derrière. En guise d'épithète, Sylvain Tesson propose: «Je suis allé voir là-bas si mes rêves y étaient».

L'épopée raspailienne commence en 1949 avec la descente en canoë de Québec à La Nouvelle-Orléans, sur les traces des découvreurs du Mississipi;

elle se poursuit avec l'expédition automobile Terre de Feu – Alaska, puis avec la mission française d'études historiques et ethnographiques aux anciens pays incas et celle chez les Aïnous d'Hokkaido. Des reportages réalisés caméra au poing dans les «Terres saintes et profanes» du Proche-Orient, à Hong-Kong, à Haïti, aux Antilles, chez les Peaux-Rouges, et même à Venise, captivent un nombreux public francophone.

Lors de son premier voyage en Terre de Feu, Jean Raspail croise dans le détroit de Magellan l'un des derniers canots des Alakalufs, ce peuple en voie d'extinction qui succombe au progrès et à l'arrivée de l'homme blanc après avoir résisté pendant des siècles aux furies océanes et à un climat d'une extrême rigueur. Quelques braises au centre de l'embarcation pour faire renaître le feu et ne pas perdre la flamme au milieu de la glace. Deux femmes en haillons, un enfant triste, trois rameurs à moitié nus et aux yeux d'outremonde. Cette scène a hanté son roman *Le Jeu du roi* et il va l'exorciser dans *Qui se souvient des Hommes...*

Le Camp des Saints, écrit en 1972 sur le mode apocalyptique, remporte un énorme succès, mais lui vaut des avanies. Il décrit l'afflux d'un million d'immigrants affamés sur la Côte d'Azur et les réactions que suscite l'irruption de cette armada dans une France rongée de remords. Jean Cau voit d'emblée en Jean Raspail un

«Je suis d'abord mes propres pas.»

«implacable historien de notre futur». Hervé Bazin, jury Goncourt, salue «un livre percutant et courageux». Bernard Clavel évoque «un livre redoutable, à la fois bouleversant et révoltant dont nous pouvons craindre qu'il soit prophétique». Pour Slobodan Despot, c'est bien le roman en langue française «le plus politiquement incorrect de ce dernier demi-siècle»; en comparaison, «*Soumission* de Houellebecq a le souffle d'un acte notarié». A gauche, on y relève des traits xénophobes, ce qui vaut à son auteur d'être exclu de la république des lettres. Quel cadeau pour celui qui a chanté toute sa vie les peuples amérindiens: «Un écrivain a le droit d'être multiple, complexe, nuancé, chatoyant», plaide Sylvain Tesson. Et aujourd'hui, la prophétie du *Camp des Saints* se déploie à ciel ouvert dans les rues d'Occident: «Ceux qui la niaient le plus farouchement sont passés du déni à l'accommodement. Des foules euphoriques dansent sur le cadavre de la civilisation de l'homme blanc» (Slobodan Despot).

De toute façon, il serait bien réducteur de présenter Jean Raspail comme «l'auteur du *Camp des Saints*». Il laisse une œuvre foisonnante avec des romans aussi fascinants que *Septentrion*, *Sire*, un livre qui inaugure «la mystique-fiction» (Renaud Matignon), *Les Sept Cavaliers*, *L'Anneau du Pêcheur*, *Les Royaumes de Borée*, *Les Pikkendorff*, formidable saga d'une famille européenne mythique qui exprime la vision raspailienne de la «vraie Europe», et *Miséricorde*, un roman mystique et intime.

Sans oublier, bien sûr, *Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie* (1981), Grand Prix du roman de l'Académie française. Ayant assumé depuis 1983 la fonction tout honorifique de vice-consul de Patagonie à Lausanne, alors que mon confrère Raoul Riesen, «Le Renquilleur» et «Le Furet» de la presse genevoise, acceptait la même charge outre-Ver-soix, je n'aurai garde de le faire.

En octobre 1978, Jean Raspail se proclame Consul général du Royaume de Patagonie à Paris. Il y représente le gouvernement de Sa Majesté Orélie-Antoine I^{er}. Né de Tounens, ce modeste avoué périgourdin proclamé roi par des tribus amérindiennes régna pendant six semaines, en 1860, sur cette contrée lointaine de l'Amérique australe avant d'être livré à l'armée chilienne, puis rapatrié en France. Hanté par son rêve, le monarque revint quelques années plus tard, pour être à nouveau expulsé. Prenant le relais du symbole, le Consul général se dote d'une Chancellerie, animée par François Tulli, d'un drapeau, d'un hymne national. Des dizaines de consulats et d'associations de droit patagon, dont un Cercle de l'Inutile, éclosent aux quatre coins du monde. Aujourd'hui, ce véritable «isolat», au sens ethnographique du terme, compte plus de cinq mille sujets patagons. Pour Jean Raspail, c'est un jeu. Le «jeu du roi». Un jeu de l'esprit, une sorte de roman continu de la patrie imaginaire: «La Patagonie peut devenir défi, simulacre

de conquête, provocation, pied de nez, refus, refuge, rêverie, regret, canular, voire dérision ou dégoût, ou plus simplement une façon de s'amuser peu communément, mais elle doit rester un jeu.»

La Patagonie a mené quelques actions diplomatiques retentissantes. Au début de la guerre des Malouines, la presse a largement diffusé un ultimatum patagon enjoignant aux deux belligérants d'évacuer les eaux territoriales patagones. En guise de protestation, une division navale légère de la Flotte patagone a envahi l'archipel des Minquiers, dans la Manche, et y a fixé sa capitale, Port-Tounens; elle y a hissé le pavillon royal bleu blanc vert après avoir amené l'Union Jack, et y a scellé une petite plaque pour marquer son passage; ce n'est qu'après quatre jours qu'un bateau de guerre britannique est parvenu à réoccuper l'archipel. Soigneusement plié, le drapeau britannique a été remis solennellement à un secrétaire de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris et la presse d'outre-Manche, stupéfaite, a consacré plusieurs articles de «une» à cette équipée. Plus récemment, et avant même que les Etats-Unis n'y installent le leur, la Patagonie a ouvert un consulat à Jérusalem; notre compatriote Daniel Laufer, qui a suivi des cours d'hébreu biblique, en est le vice-consul honoraire, avec résidence à Pully.

Dans *Le roi au-delà de la mer*, on lit cette phrase qui caractérise si bien Jean Raspail: «*Quand on représente une cause (presque) perdue, il faut sonner de la trompette, sauter sur son cheval et tenter la dernière chance, faute de quoi l'on meurt de vieillesse triste au fond de la forteresse oubliée que personne n'assiège plus parce que la vie s'en est allée ailleurs.*»

Au-delà des causes que l'on défend, il y a la manière de le faire. Jean Raspail était de la race de ces écrivains pour lesquels l'attitude prime: «L'attitude, c'est souvent la colonne vertébrale de l'âme» (*Les Sept Cavaliers*). «Il ne s'agit pas d'avoir encore des illusions, mais de se tenir, droit et fier, comme si l'on en avait encore, pour manifester respect et attachement à ce qui n'est plus.» Il accordait aussi beaucoup d'importance à la fidélité. Fidélité à l'égard de ses rêves d'enfant et de ses propres convictions. Il s'en explique dans *L'Anneau du pêcheur*: «On ne renonce pas à la fidélité. La fidélité n'est peut-être pas une fin en soi et on perd beaucoup de monde en chemin par refus de transiger, mais pourquoi transigerait-on quand on tient la vérité?» Il attribue aux Pikkendorff cette devise, qu'il a bien sûr faite sienne: «Je suis d'abord mes propres pas.» C'est en «suivant ses propres pas» que, par fidélité à ses convictions monarchistes, il a organisé presque seul la commémoration, le 21 janvier 1993, place de la Concorde, du 200^e anniversaire de l'exécution de Louis XVI. L'ambassadeur des Etats-Unis s'était joint à la foule et avait déposé une gerbe.

Merci, Monsieur le Consul général, de nous avoir fait partager votre rêve. Le Jeu du roi continue.

Jean-Philippe Chenaux

Occident express 61

Les profils d'Akhenaton, les icônes de Byzance, les saints des portails gothiques, les tombeaux royaux de Saint-Denis, les églises russes, les bibliothèques allemandes, les bouddhas de Bamiyan, les statues de Léopold II de Belgique: l'iconoclasme comme la religion sont des preuves d'universalisme. L'iconoclasme ne se cuisine qu'à chaud, on n'a jamais détruit un buste ou dynamité un monument à l'issue d'un colloque d'historiens. Pour décapiter les statues des rois de Juda de Notre-Dame de Paris – que la foule parisienne de 1793 prenait pour les rois de France – il fallait user du double combustible de la haine et de la peur: haïr le monde ancien et en craindre le retour. Néanmoins, pour ignorer qu'elle fût, cette passion destructrice était aussi porteuse d'espoirs, d'une soif d'un monde nouveau. Elle regardait vers l'avant et, littéralement autant que symboliquement, prenait appui sur les ruines du passé pour s'élancer. On tentait ainsi de briser un cordon ombilical invisible. Dans la foulée de la mort de George Floyd aux mains de la police de Minneapolis, la foule de Bristol a déboulonné la statue d'Edward Colston, un esclavagiste tricentenaire, et l'a précipitée dans la rivière. En Belgique, les monuments du roi Léopold II (un authentique criminel en l'occurrence) ont été détruits ou déboulonnés. Et même à Neuchâtel, on est allé jusqu'à renoncer à nettoyer la statue conchiée de David de Pury, suspecté d'avoir profité de l'esclavage. Cet iconoclasme-là est d'un

genre tout à fait nouveau. Il s'attaque aux symboles d'un monde déjà enfoui, presque oublié, et les ressort dans un contexte de repentance. A la haine du monde passé s'ajoute ainsi une haine réflexive qui rend insupportable à ceux qui en souffrent l'idée d'être les héritiers de ces héros d'autrefois. Il ne s'agit donc plus tant de s'élancer vers l'avenir que de purger le passé, le rendre conforme aux attentes et aux exigences du présent. Exercice prométhéen qui exige des quantités sidérales d'hypocrisie et de cynisme. Staline faisait purger les photos officielles chaque fois qu'un des pontes du Kremlin se faisait suicider. En Serbie on est très chatouilleux sur ces questions. Les noms de rues, les monuments et les statues sont toujours des enjeux politiques brûlants. Spécialité locale, c'est rarement la foule qui déboulonne les héros d'autrefois; le gouvernement s'y colle avec empressement, espérant y trouver la légitimité que les urnes peinent à offrir. Ma galerie se trouve dans une rue qui a changé douze fois de nom au cours du siècle dernier, au gré des guerres et des révolutions. Aujourd'hui personne ne songerait à la renommer une treizième fois, on a fini par se fatiguer de l'exercice. Ainsi, de Belgrade, la fureur des foules de Bristol rend songeur. Feraient-ils un tour en Serbie, ces gens comprendraient peut-être qu'il y a plus de vertu à accepter son passé qu'à s'évertuer à le réécrire.

David Laufer

Vieilles idées et monde d'après

Le *Temps* de samedi 13 juin 2020 a consacré une édition géante au «Roman de la pandémie». Dans un article intitulé *La Suisse ne sera plus la même*, Vincent Bourquin nous a offert un concentré de propositions vues et revues, tant sur la forme que sur le fond. Sous les atours d'une fausse originalité, trois *think tanks* libéraux ont répété des points de leur programme.

Pour Mme Maria Isabelle Wieser, directrice romande du forum de politique étrangère *Foraus*, «cette crise a mis en lumière des sujets dont on ne parle pas assez, comme les sans-papiers, le droit des femmes ou la santé». On croit rêver. Avant le coronavirus, les migrants, le féminisme et l'assurance-maladie occupaient à tour de rôle, sinon ensemble, presque chaque journal télévisé ou émission d'information radiophonique.

Pour Mme Wieser, il faut se réjouir de la généralisation du recours à la visioconférence imposée par le confinement : «Cela permettra d'aller plus vite et d'assurer une meilleure coordination entre les institutions.» Sans doute une visioconférence permet-elle de gagner du temps, essentiellement d'économiser le temps du voyage pour se rendre à la rencontre physique. Mais la vitesse n'assure jamais une meilleure coordination. Elle peut aussi être facteur d'erreur et de malentendu. Le stress qu'elle engendre par augmentation du flux d'informations contribue à faire perdre la vue d'ensemble. Cela favorise l'effet de silo, chacun ne s'occupant plus que de sa sphère de compétence et ignorant ce que son voisin fait. Le remède à ce problème réside dans des visioconférences avec un très grand nombre de participants. L'effet recherché, vitesse et coordination, est alors supplanté par la lourdeur d'une telle rencontre qui mobilise tous les agendas au même moment ; sans compter que le degré d'attention s'effondre devant un ordinateur.

Cette ridicule technophilie est encore relayée par M. Jérôme Cosandey,

directeur romand d'*Avenir Suisse*, lorsqu'il vante les bienfaits de la démocratie directe numérique. Il préconise la mise sur pied d'un système de récolte de signatures électroniques, dont le nombre serait élevé, en matière d'initiatives fédérales, de 100'000 à 300'000, soit 6% du corps électoral fédéral. Naturellement, sa proposition est assortie de l'idée qu'«il faut donner un coup de pied dans la fourmilière». La Suisse serait «vraiment en retard». La Nouveauté avec majuscule comme argument d'autorité est un concept bien éculé.

Il faut remercier le professeur de sciences politiques à l'UNIL Bernard Voutat de rétorquer qu'un tel système perd en symbolisme et contribue encore plus à l'individualisation du citoyen par rapport à la chose publique.

M. Cosandey révèle cependant une heureuse évolution de son *think tank* dans son rapport au fédéralisme. Nous avons souvent dénoncé, dans ces colonnes, les velléités régionalistes du prédécesseur de son prédécesseur, M. Xavier Comtesse. Pour M. Cosandey, le fédéralisme est un «doux mélange qui a bien fonctionné»; il met en avant la culture du dialogue et du compromis que le fédéralisme a permis. Les réalités locales ont été mieux prises en compte.

En revanche, si nous savions déjà que M. François Cherix avait de mauvaises idées en matière de fédéralisme, nous avons simplement fini par l'oublier. Pour le coprésident du Nouveau mouvement européen suisse (NOMES), le Covid-19 aurait fonctionné comme «stress-test» pour le fédéralisme. Pour François Cherix, ce test ne pouvait qu'échouer : «Cette situation a montré que les espaces cantonaux ne sont pas les bons, ils sont trop morcelés, trop petits.» Les médecins cantonaux genevois et vaudois se seraient contredits, preuve cherixienne de l'inanité du

fédéralisme. Il vaut pourtant mieux une idée juste appliquée dans une seule des deux entités distinctes, qu'une seule idée fautive appliquée à deux entités. Malgré cela, M. Cherix prône la création de quatre ou cinq grands cantons. Soudain réaliste, il comprend qu'une telle idée n'est pas réalisable en l'état. Il préconise donc la création de structures supracantonales pour s'occuper d'aménagement du territoire, d'école ou de santé.

L'adhésion d'une communauté à une politique est inversement proportionnelle au degré de technocratie des solutions proposées. Les structures supracantonales ne peuvent pas être des structures politiques, parce qu'elles ne recouvrent aucune réalité historique et culturelle vécue. On ne doit pas

morceler les domaines. Par hypothèse, attribuer la politique scolaire à l'arc lémanique (Genève-Vaud), ou attribuer l'aménagement du territoire du Plateau romand à une seule entité, composée des cantons de Fribourg, Berne et Vaud, aura pour seule conséquence de diluer le pouvoir entre les mains de fonctionnaires supracantonaux que personne ne contrôlera. Nous commençons à peine aujourd'hui à réaliser pourquoi les deux hôpitaux intercantonaux de la Broye et de Rennaz connaissent d'importants problèmes de gestion. Le supracantonale, c'est la mort de la politique, le triomphe du technocrate.

Vitesse, efficacité à tout crin, individualisation et technocratie : est-ce vraiment ce que l'on veut pour la Suisse et le Pays de Vaud du monde d'après ? Bien sûr que non.

Félicien Monnier

La Suisse au Conseil d'insécurité ?

Le procès de l'ONU en tant que garante de la paix dans le monde n'est plus à faire. Elle s'est condamnée elle-même par ses échecs un peu partout sur la planète : Ruanda, Balkans, Libye, Syrie, Yémen, n'en jetez plus. En 2002, après deux refus en votation populaire, le Conseil fédéral a réussi à vendre l'adhésion de la Confédération helvétique en usant d'un langage qui se voulait réaliste : bien sûr que l'ONU connaît des blocages, mais c'est l'unique endroit au monde où tous les Etats se rencontrent, où la diplomatie peut nouer des contacts multilatéraux sans limites et tente de trouver des solutions d'apaisement aux conflits qui menacent ; ce qui sied parfaitement à la vocation de médiatrice de la Suisse.

Conseillers fédéraux et ambassadeurs ont donc été se pavaner à Manhattan, ou y ont mené des conciliabules dont on sait peu de choses. La preuve de leur utilité reste à apporter. Il nous semble que les quelques services rendus par la Suisse entre forces antagonistes, en Afrique centrale, en Amérique latine, en Iran, en Ukraine peut-être, tiennent plus aux circonstances particulières de ces cas ou à la présence sur place de négociateurs talentueux qu'à des échanges dans les salons onusiens. Peut-être l'adhésion a-t-elle conforté la position de Genève comme ville d'accueil des organisations internationales ; ce n'est même pas documenté. Un bilan objectif de notre participation, après bientôt vingt ans, est très maigre, voire nul. Mais on doit reconnaître que, à cause de l'inefficacité même de l'organisation, notre neutralité n'a guère souffert de notre présence à Manhattan : l'Assemblée générale, où nous siégeons, ne prend pas de résolutions contraignantes sur les conflits secouant le monde ; et, parmi les 193 membres, il est aisé de rester en retrait quand la prudence le recommande.

Au Conseil de sécurité, c'est autre chose. Le Conseil fédéral veut poser la candidature de la Suisse à un siège de membre non permanent pour deux ans (2023-2024). M. Cassis a rompu une lance en faveur de ce projet dans une récente interview à *24 heures*. Or le Conseil de sécurité, qui traite des menaces contre la paix, peut émettre des résolutions

contraignantes (ou prétendues telles) pour les Etats et prononcer des sanctions contre les récalcitrants. Il est au cœur des tensions internationales et la position du pays qui y siège ne peut passer inaperçue : il n'y a que quinze membres. Le droit de veto des membres permanents, souvent utilisé dans les affaires les plus chaudes, montre bien qu'on est dans le domaine de la politique de puissance et non de l'application du droit.

Ce qui frappe dans l'interview de M. Cassis, c'est ce qui n'y figure pas. Il vante le renforcement de l'image de notre pays sur la scène internationale que lui procurerait, prétend-il, sa présence au Conseil de sécurité (quelle est d'ailleurs la visibilité accrue de la République Dominicaine, de la Tunisie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, actuels membres non permanents ?) ; mais il ne touche pas un mot des risques que cette participation comporterait pour la neutralité, essentielle à notre sécurité. Or c'est bien cette politique de neutralité – au-delà des obligations directes de la neutralité militaire – qui nous rend crédibles dans l'offre de bons offices et dans d'autres situations où l'on nous fait confiance.

Plutôt que de débiter l'eau tiède du discours convenu sur la place de la Suisse dans le concert des nations, M. Cassis devrait indiquer concrètement et précisément ce que la Suisse aurait voté sur les résolutions concernant Israël et la Palestine (bloquées par le veto des USA), la Syrie, l'Ukraine, le Yémen (vetos de la Russie) ; quels effets son vote positif ou négatif aurait eus sur nos relations avec les grandes puissances ; en cas d'abstention, à quoi sert de siéger dans un Conseil pour n'y pas voter.

Mais nous doutons fort que le Conseil fédéral ou le Département des affaires étrangères nous livre cette analyse. Car il semble évident que la visibilité internationale éventuellement accrue de notre pays (et la satisfaction de l'ego de nos diplomates) pendant deux petites années ne fait pas le poids face aux risques d'atteintes à la neutralité et de perte durable du crédit qu'elle nous vaut. Des facteurs d'insécurité !

Jean-François Cavin

Un Savoyard à la conquête du Pays de Vaud

Le violoniste français Renaud Capuçon prendra la direction musicale de l'Orchestre de chambre de Lausanne dès la saison 2021-2022. La nouvelle a fait grand bruit ; elle est, à notre avis, réjouissante : le musicien est une figure majeure du monde musical et saura continuer à faire rayonner l'OCL dans ses terres et au-delà. Son ancrage dans notre vie musicale (professeur à la Haute école de musique à Lausanne, directeur artistique des Lausanne Soloists, de l'Académie Menuhin à Rolle, des Sommets musicaux de Gstaad) a probablement joué un rôle déterminant dans son élection. Certes, son expérience de direction d'orchestre est très modeste, puisqu'elle se réduit au concert d'abonnement à huis clos des 4 et 5 mars derniers à la salle Métropole ; cependant, chef de pupitre du Gustav Mahler Jugendorchester dans ses jeunes années, il a travaillé avec et vu travailler des chefs d'orchestre prestigieux, tels Claudio Abbado ou Carlo Maria Giulini. Après tout, le pianiste Christian Zacharias n'avait pas davantage d'expérience quand il fut nommé en 2000 à la tête de l'OCL, et ce fut une

réussite. Plus que par un virtuose de la baguette, un orchestre a besoin d'être conduit par un chef qui sait transmettre sa musicalité, et si l'osmose se fait, si le courant entre lui et les instrumentistes passe (ce qui fut semble-t-il le cas lors des concerts de mars), la technique de direction passe au second plan.

Renaud Capuçon a beaucoup joué et enregistré le répertoire germanique (Beethoven, Schubert, Brahms, etc.) ; or, s'il ne l'a pas pour autant négligé, on attend tout de même que, de par sa nationalité, il explore entre autres le répertoire français. En outre, l'actuel directeur musical Joshua Weilerstein avait osé des programmations originales ; on espère que Renaud Capuçon saura poursuivre dans cette voie.

Enfin, un dernier argument peut être avancé pour espérer une collaboration riche et prometteuse entre l'OCL et le violoniste : celui-ci, natif de Chambéry, est Savoyard ; or une longue et belle histoire relie la Savoie et le Pays de Vaud...

Frédéric Monnier

La CEDH et les ONG

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) est une juridiction internationale, compétente pour statuer sur des requêtes individuelles ou étatiques alléguant des violations des droits civils et politiques énoncés par la Convention européenne des droits de l'homme de 1950. La CEDH a été instituée en 1959 par une organisation intergouvernementale, à savoir le Conseil de l'Europe.

Les arrêts de la CEDH sont obligatoires pour les Etats concernés et conduisent les gouvernements à modifier leur législation et leur pratique administratives dans de nombreux domaines. Quand cette juridiction présente son activité, voilà ce qu'elle dit : «La jurisprudence de la Cour fait de la Convention un instrument dynamique et puissant pour relever les nouveaux défis et consolider l'Etat de droit et la démocratie en Europe.»¹

La Suisse a ratifié la Convention européenne des droits de l'homme en 1974. Elle est membre du Conseil de l'Europe et soumise à la CEDH.

Le Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ) est une organisation non-gouvernementale internationale (ONG) fondée en 1998 et dédiée à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Europe et dans le monde. Cette organisation affirme «agi[r] en particulier auprès de la CEDH dans de nombreuses affaires comme tiers intervenant, ainsi qu'au soutien de parties requérantes ou de gouvernements». L'ECLJ fonde son action sur «les valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun des peuples [européens] et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable» (Préambule de la Statut du Conseil de l'Europe)².

Il y a lieu de préciser que les ONG jouent en pratique un rôle considérable auprès des juridictions internationales. Elles peuvent agir comme requérantes, représentantes ou tierces parties³ auprès de la CEDH. Ces ONG proviennent de tous les bords politiques ou idéologiques. On citera par exemple, dans le camp conservateur, l'ECLJ ou ADF International. Les ONG dites progressistes de la «galaxie» de l'Open Society Foundations (OSF) du financier milliardaire Georges Soros sont certainement les plus connues.

Venons-en maintenant au cœur du sujet. En février 2020, l'ECLJ a rendu public un rapport intitulé «Les ONG et les juges de la CEDH, 2009-2019»⁴.

Ce rapport fait d'abord apparaître qu'au moins 22 des 100 juges permanents ayant siégé à la CEDH entre 2009 et 2019 sont d'anciens responsables ou collaborateurs de sept ONG⁵ massivement actives auprès de ladite Cour, dont douze juges sont liés au réseau de l'OSF⁶. A noter que l'OSF se distingue par le nombre de juges qui lui sont liés et par le fait qu'elle finance les six autres organisations citées dans le rapport.

Ensuite, l'ECLJ recense, depuis 2009, au moins 185 affaires dans la procédure desquelles l'une de ces sept ONG est officiellement impliquée. Or, dans 88 cas, des juges ont siégé dans une affaire impliquant l'ONG avec laquelle ils étaient liés⁷.

Selon les rapporteurs, cette situation met en cause l'indépendance de la Cour et l'impartialité des juges. Elle semble d'ailleurs contraire aux règles que la CEDH impose elle-même aux Etats en la matière⁸.

De plus, ce rapport met en exergue le fait que la CEDH ne connaît pas de procédure de récusation, à l'instar des juridictions des Etats membres du Conseil de l'Europe⁹. Certes, le règlement de la CEDH prévoit l'obligation pour un juge de se déporter, de sa propre initiative, en cas de doute quant à son indépendance ou son impartialité¹⁰. Il s'agit *grosso modo* de la récusation d'office que nous connaissons en droit suisse. En revanche, il n'est pas possible, pour une partie à la procédure, de demander formellement la récusation d'un juge.

Enfin, la lecture de cette étude nous apprend que 51 des 100 juges qu'a comptés la Cour depuis dix ans ne sont pas magistrats de profession, mais des juristes militants ou des avocats¹¹. Cette découverte n'a pas manqué de nous surprendre. Les magistrats suisses savent-ils que leurs décisions sont jugées, et parfois «cassées», par une Cour étrangère composée majoritairement de juges «amateurs»?

Ce rapport a provoqué un certain nombre de réactions politiques en Europe; passons en revue quelques exemples.

Le Ministère russe des Affaires étrangères a consacré un communiqué officiel au rapport de l'ECLJ¹². Dans ce document, il s'inquiète de «l'influence cachée» de certaines ONG occidentales au sein de la CEDH et déclare que cette influence «affecte directement la qualité, l'impartialité et l'équité des jugements de la Cour». La Russie estime par ailleurs qu'un «examen approprié» de ces dysfonctionnements par les Etats membres du Conseil de l'Europe, dans le cadre du processus de réforme de la Cour, permettrait de corriger et de réduire «les interférences politiques» exercées par ces ONG dans le processus judiciaire.

L'eurodéputé français Jérôme Rivière a interpellé, le 25 février 2020, la Commission européenne au sujet du rapport de l'ECLJ¹³. L'élue a demandé à la Commission si les nouvelles révélations «qui entachent sérieusement une institution déjà largement contestable» pourraient pousser l'exécutif européen à «renoncer à relancer les négociations d'adhésion» à la Convention. Il y a lieu de rappeler que, pour le moment, seuls des Etats sont membres de cette charte.

La vice-présidente de la Commission Věra Jourová a répondu au député que «la Commission n'a aucun doute quant à l'intégrité et à l'indépendance de la Cour européenne des Droits de l'homme» et ajoute que «l'adhésion de l'Union à la Convention européenne des Droits de l'homme est une priorité pour la Commission. L'Union européenne cherche à adhérer à la Convention afin de renforcer le système paneuropéen de protection des droits fondamentaux. L'adhésion est donc la pierre angulaire de la création d'un espace juridique paneuropéen; elle profitera au citoyen et à l'Europe dans son ensemble»¹⁴.

En Suisse, le conseiller national Jean-Luc Addor a interpellé le Conseil fédéral à propos de ce rapport le 3 mars 2020. Le gouvernement a répondu qu'«[il] estime que l'indépendance de la Cour et l'impartialité de ses juges sont non seulement indispensables mais aussi garanties»¹⁵.

Visiblement peu satisfait de la réponse de l'autorité exécutive, le parlementaire a déposé, le 4 juin 2020, une motion dont le texte est libellé comme suit : «Le Conseil fédéral est chargé de demander aux organes compétents du Conseil de l'Europe une réforme de la Cour européenne des droits de l'homme tendant à renforcer les garanties prévues par l'art. 4 du règlement de la Cour, entre autres pour éviter la nomination de militants aux fonctions de juge, assurer la transparence des liens d'intérêts des magistrats de la Cour et instituer une procédure formelle de récusation»¹⁶.

L'avenir nous dira si la publication de ce rapport provoquera une réforme de la «Cour suprême» de notre continent. Il est en revanche certain que ce document pose des questions institutionnelles importantes aux Européens.

Xavier Panchaud

¹ Site internet de la CEDH: www.echr.coe.int/Documents/Court_in_brief_FRA.pdf

² Site internet de l'ECLJ: <https://eclj.org/>

³ La tierce intervention – également appelée *amicus curiae* – est une pratique importée de la Common law par laquelle une personne physique ou morale soumet à l'attention de la Cour des éléments d'appréciation sur une affaire dans laquelle elle n'est pas partie à la procédure initiale.



Coronavirus: on est encore loin de tout comprendre

Mmmgngn gnmfngn fgnmgnm mmmfng gmgnnnn.

(«Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement», citation de Nicolas Boileau prononcée par un citoyen responsable portant un masque de protection soigneusement ajusté sur la bouche.)

LE COIN DU RONCHON

Gnmg nmm gnmnmngn nmmng gnmgnmm.

(La même phrase, mais en anglais, prononcée par le même citoyen responsable.)

Gnmgäää nmmäää gnmnmngnäää nmmgäää gnmgnmmäää.

(La citation précédente, enregistrée par Siri puis traduite en finnois par Google.)

Mfmnf gfmnn mmmnf!

(«Je suis le vengeur masqué!», par le vengeur masqué.)

⁴ Ce rapport peut être librement téléchargé depuis le site de l'ECLJ: <https://eclj.org/ngos-and-the-judges-of-the-echr>

⁵ Il s'agit (par ordre alphabétique) de A.I.R.E. Centre (Centre sur les droits individuels en Europe), Amnesty International, la Commission Internationale des Juristes (CIJ), le réseau des comités et fondations Helsinki, Human Rights Watch (HRW), Interights (Centre international pour la protection judiciaire des droits de l'homme), et l'Open Society Foundation (OSF) et ses diverses branches, en particulier l'Open Society Justice Initiative (OSJI). Cf. Rapport, p. 6

⁶ Rapport, p. 6.

⁷ Rapport, pp. 15-17.

⁸ Rapport, pp. 21-24.

⁹ Rapport, p. 23.

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ Rapport, p. 10.

¹² Le communiqué officiel est consultable en anglais à l'adresse électronique suivante: https://www.mid.ru/en/web/guest/foreign_policy/rso/coe/-/asset_publisher/uUbe64ZnDJs/content/id/4099232

¹³ Le journal français *Valeurs actuelles* a traité ce sujet le 9 juin 2020: <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/monde/influence-de-george-soros-la-commission-europeenne-reagit-au-rapport-puppinck-et-soutient-la-cedh-120257>

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ Le texte de l'interpellation 20.3025 et l'avis du Conseil fédéral sont consultables sur le site du Parlement fédéral à l'adresse suivante: <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20203025>

¹⁶ Le texte de la motion 20.3515 est lisible à l'adresse suivante: <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20203515>